

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **Définitions**

ODC : organisme de développement des compétences  
CPF : compte personnel de formation  
RS : répertoire spécifique (géré par France Compétences)

### **Objet et champ d'application**

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur ses conditions générales d'achat.

### **Documents contractuels**

Sur demande, Vinexportaide, organisme de développement des compétences, fait parvenir au Client un devis qui mentionne le coût total de la formation, y compris d'éventuels supports pédagogiques, frais de déplacement et coûts liés au passage d'un test référencé au RS. Dès acceptation par le Client, Vinexportaide met en œuvre un certain nombre de procédures permettant d'établir un programme de formation personnalisé au vu des informations recueillies. Vinexportaide établit une convention de formation professionnelle continue si le Client ou son employeur le demande.

D'autre part, le client s'engage à compléter les documents demandés par l'ODC, avant, pendant et après la complétiōn de l'action de formation. Ces documents sont utilisés notamment, mais pas exclusivement, pour établir un programme personnalisé, présenter l'apprenant à la certification visée, attester de son assiduité et recueillir son évaluation de l'action de formation dispensée. Ils permettent à l'ODC de prétendre à un règlement selon les conditions établies dans la convention de formation et/ou le devis initial, ainsi que de satisfaire à ses obligations en termes d'assurance qualité.

Financement CPF : le Client s'engage à se conformer aux exigences légales, telles que décrites dans les Conditions Générales d'Utilisation du site Mon Compte Formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

### **Prix, facturation et conditions de règlement**

Les tarifs des formations s'entendent hors taxes. L'organisme de développement des compétences « Vinexportaide » est une entreprise individuelle non assujettie à la TVA. Les factures sont payables sans escompte et à l'ordre de Vinexportaide par chèque ou virement bancaire.

Toute formation commencée est due en totalité. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, Vinexportaide se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Formations « longues » - modules de 15 heures et plus : les factures sont émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

Ateliers thématiques – 1 ou 2 jours et Stages intensifs : l'acceptation d'une commande de formation étant conditionnée par le règlement intégral de la facture avant le début de la prestation, Vinexportaide se réserve expressément le droit de ne pas délivrer la prestation au Client en cas de non-règlement de la

facture 8 jours ouvrables avant le début de la prestation. Dans ce cas, Vinexportaide pourra décider d'annuler l'action de formation – sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité – ou de disposer librement des places retenues par le Client.

Financement CPF : les conditions de règlement sont régies par La Caisse des Dépôts.

#### Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 50 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

#### Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à une formation Vinexportaide, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, Vinexportaide pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### Ouverture d'une session de formation

Vinexportaide se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, si le nombre d'inscrits est inférieur au minimum requis. Les participants en seraient informés par écrit.

#### Délais de réflexion, rétractation et annulation

##### Financement CPF

###### Délai de réflexion

Toute personne s'inscrivant à une action de formation financée par ses droits CPF bénéficie d'un *délai de réflexion* de 11 jours ouvrés après son inscription sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

###### Délai de rétractation

Toute personne s'inscrivant à une action de formation financée par ses droits CPF bénéficie d'un *délai de rétractation* de 14 jours ouvrés après son inscription sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

###### Politique d'annulation et d'absence du stagiaire (y compris Droit de rétractation)

Consultable sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-utilisation> Article 6 des Conditions Particulières Titulaires.

##### Financement hors CPF

###### Délai de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, un délai de rétractation s'applique :

- à toute personne physique achetant tout ou partie d'une formation à titre individuel et à ses frais
- dans un délai de quatorze jours à compter de la signature d'un contrat, ou devis retourné signé, à compter du jour de la conclusion de l'un de ces documents.
- sans avoir à motiver cette décision.

Dans ce cas, la personne physique bénéficiaire informe l'ODC de sa décision de rétractation en lui adressant avant l'expiration du délai ci-dessus, toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Un exemple de formule de rétractation est proposé ci-dessous, conformément à l'annexe I du décret 2014-1061 du 17 septembre 2014 relatif aux obligations d'information précontractuelle et contractuelle des consommateurs et au droit de rétractation.

#### Droit de rétractation entre professionnels

Ce droit est applicable uniquement lorsque les trois conditions suivantes sont respectées :

- le contrat doit être conclu hors établissement,
- l'objet du contrat ne doit pas entrer dans le champ d'activité principale de l'entreprise,
- le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

Lorsque ces trois conditions permettant la mise en œuvre du droit de rétractation sont remplies, le Client professionnel peut se rétracter dans un délai de quatorze jours. Le point de départ du délai de rétractation est le jour de la conclusion du contrat de prestations de service.

#### Formulaire de rétractation

Recopier le formulaire ci-dessous sur papier libre et l'adresser à l'ODC par voie postale (courrier recommandé avec A/R) uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat :

A l'attention de :

Organisme de formation VINEXPORTAIDE

Adresse postale : 503 chemin des Robins, 71470 LA CHAPELLE THECLE

Adresse électronique : [vinexportaide@outlook.com](mailto:vinexportaide@outlook.com)

SIRET N° 512 845 645 00013

Déclaration d'activité n°26 71 02006 71, attribuée le 11/01/2011 par le préfet de la région Bourgogne

**Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de formation professionnelle conclu le ...../...../....., relatif à l'action intitulée .....**

Nom et Prénom du stagiaire :

Adresse :

À..... le ..... / ..... / .....

*(nom et prénom du stagiaire ou des responsables légaux si mineur)*

Signature

Lorsque le droit de rétractation est exercé, l'ODC s'engage à rembourser la personne physique bénéficiaire de la totalité des sommes préalablement versées, le cas échéant, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision de rétractation.

#### Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'action de formation est reportée dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du Client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à Vinexportaide à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à Vinexportaide à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par le financeur.

#### Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation individuelle

Le Client peut annuler une séance de formation individuelle dans la mesure où cette annulation survient au moins 24 heures avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse [fberonie@orange.fr](mailto:fberonie@orange.fr) ou par téléphone au 06 27 44 34 50. La séance peut ensuite être reportée d'un commun accord entre le Client et l'ODC.

#### Mesures sanitaires

Vinexportaide s'engage à respecter scrupuleusement d'éventuelles mesures sanitaires mises en vigueur par les autorités compétentes, nationales et/ou régionales ou par le Client lui-même.

En cas de mesure de confinement stricte, les actions de formation prévues en présentiel seront automatiquement commutées en distanciel, afin d'éviter un arrêt brutal de l'action, qui pourrait être préjudiciable à l'Apprenant d'un point de vue pédagogique.

Dès l'arrêt des mesures exceptionnelles, les modalités pédagogiques prévues au contrat initial reprendront de plein droit.

#### Informatique et Libertés

Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, dite Loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exercable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Vinexportaide.

#### Litige – Médiation de la consommation

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

*Société Médiation Professionnelle*

[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)

2 rue Marc Sangnier – 33130 Bègles

### **Propriété intellectuelle**

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation propres à l'organisme de formation restent la propriété exclusive de Vinexportaide et ne peuvent donc pas être cédés au Client. Ceci ne s'applique pas aux documents pédagogiques élaborés avec les apprenants au cours de l'action de formation.

### **Responsabilité**

L'organisme de développement des compétences, Vinexportaide, souscrit à une assurance Responsabilité Civile auprès de la Matmut/Inter Mutuelles Entreprises. Une attestation peut être fournie sur demande.

### **Confidentialité**

Toutes informations (hormis celles accessibles au public) dont Vinexportaide ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

### **Communication**

Le Client autorise expressément Vinexportaide à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de référence de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

### **Renonciation**

Le fait pour Vinexportaide de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### **Loi applicable**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Vinexportaide et ses Clients relèvent de la Loi française.

### **Attribution de compétences**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON SUR SAONE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Vinexportaide qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.